

Conseil de site
Séance du 11 mars 2025

Délibération n°1

Portant approbation du procès-verbal du conseil de site du 17 décembre 2024

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;

Considérant qu'il revient au conseil de site d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 2

Membres absents et non représentés : 12

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

Article 1er :

Le conseil de site approuve le procès-verbal du conseil de site du 17 décembre 2024.

Article dernier :

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de CY Cergy Paris Université,



Laurent GATINEAU

Transmise au rectorat le : 14 mars 2025

Publiée le : 14 mars 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE SITE

Séance du mardi 17 décembre 2024

LISTE DE PRÉSENCE

Étaient présents

GATINEAU Laurent, président de CY Cergy Paris Université
VALLETY Léo, représentant du recteur de la région académique d'Ile-de-France
HERLICOVIEZ David, directeur général des services
DESRANGES Gabriel, vice-président délégué à la politique d'établissement
DOTTI Carole, agent comptable

Collège A : Professeurs des universités et assimilés

AUBERT DE VINCELLES Carole
GOUBARD Fabrice
TOUREILLE Valérie

Collège B : Enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs ou personnels assimilés

ANDRY Pierre
FRETIGNY Jean-Baptiste
MEYRAT Isabelle

Collège des représentants des personnels BIATSS

PACANOWSKI Corinne

Collège des usagers

BOURDACHE Dyhia
COSTE Alexandre

Collège des doctorants

BRUSTOLIN Valérie

Collège des personnalités extérieures

HUMBERT Thibault	Vice-président de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, maire d'Éragny-sur-Oise
PHILIPPON Aziza	Représentante du conseil départemental du Val d'Oise
VAUTRIN Erik	Représentant de la CCI Ile-de-France – Le Grand Cercle

Collège des représentants des établissements composantes

ROUDEN Philippe, représentant suppléant, directeur de l'ILEPS

Collège des représentants des établissements associés

ALVES PINTO Céline, représentante suppléante, Directrice du financement public et des partenariats de l'ESSEC

PEIFFERT Corinne, représentante titulaire de l'ESSEC, directrice des études/Global BBA & BSc AIDAMS

BONNET Alexandra, représentante titulaire, directrice de l'ENSP-V

BERNARD Clémence, représentante titulaire, directrice de l'EBI

MERVAL Vincent, représentant titulaire, directeur de l'ENSEA

Collège des représentants des alumni de CY Cergy Paris Université et de l'ESSEC

-

Invités

VISTE Pierre	Directeur général adjoint du pôle Recherche
GOUX Hervé	Directeur général adjoint Transition
TRIVIE David	Directeur général adjoint Ressources
MEUNIER Benjamin	Directeur général adjoint Pilotage
MOISENKO Véronique	Directrice des affaires juridiques et institutionnelles
PETITJEAN Didier	Directeur général adjoint Infrastructures
HAIK Philippe	Directeur général de l'ESIEE-IT
SALADO Nicolas	Directeur général d'ISIPCA et La Fabrique
ROYER Nathalie	Directrice des ressources humaines
LE BONDER Danièle	Directrice des affaires financières
DENYS Isabelle	Fondée de pouvoir de l'agent comptable
ROBERGE Pierrick	Directeur exécutif de CY SUP
RADUT-GAGHI Luciana	Vice-présidente déléguée aux relations internationales et partenariats stratégiques
NOUMOWE Albert	Vice-président délégué au patrimoine

Ont donné procuration

R. RENAULT à F. GOUBARD
N. ABDELMOULA à C. PACANOWSKI
C. LARROCHE à L. GATINEAU
D. PAWLIK à C. ALVES PINTO
Ch. FOUCHET-ISHII à F. GOUBARD
O. CANTET à C. ALVES PINTO
Th. SIOUFFI à L. GATINEAU

Ont donné procuration en cours de séance

I. MEYRAT à J.-B. FRETIGNY

Membres absents ou excusés

PARROT Karine
FAURE Samuel
LAROQUE Lydie
VON EUW Stéphanie
DAINVILLE Nicolas
BONNET Alexandra

2 – ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 8 octobre 2024
2. Présentation du calendrier prévisionnel des opérations électorales
3. Budget rectificatif 2024
4. Budget initial 2025
5. Proposition d'admissions en non-valeur de créances
6. Convention de reversement entre CY et l'ILEPS dans le cadre du Bachelor international « Sport event and international marketing business »
7. Avenant n°3 au contrat attributif d'aide entre CY et l'ANR
8. Accord de consortium entre CY, le LPI et l'UVED
9. Convention de reversement conclue entre CY et le LPI
10. Conventions de reversement conclue entre CY et l'UVED

La séance est ouverte à 14 heures.

Gabriel DESGRANGES ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil de site.

I. Approbation du PV de la séance du conseil de site du 8 octobre 2024

En l'absence de remarque, Gabriel DESGRANGES soumet au vote le PV de la séance du conseil de site du 8 octobre 2024.

Le PV de la séance du conseil de site du 8 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

II. Présentation du calendrier prévisionnel des opérations électorales

Gabriel DESGRANGES informe que le comité électoral consultatif, qui s'est réuni la semaine dernière, a validé les orientations qui lui ont été proposées et qui seront reprises dans un arrêté à signer. Le calendrier est le suivant :

- Dépôt des candidatures et affichage du dispositif électoral : lundi 13 janvier 2025
- Affichage des listes électorales : mercredi 22 janvier 2025 (au plus tard)
- Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 24 janvier 2025
- Date limite de la demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et usagers, assujettis à cette obligation : mercredi 5 février 2025
- Scrutin : mardi 11 et mercredi 12 février 2025
- Proclamation des résultats : vendredi 14 février 2025
- Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales : mercredi 19 février 2025

Il ajoute que le comité électoral consultatif a mentionné le besoin d'ajouter dans la circulaire le fait qu'il fallait préciser que les différentes listes électorales qui seraient candidates pourraient envoyer trois messages à l'ensemble du corps électoral (tout-CY).

Arrivée de Laurent GATINEAU

III. Budget rectificatif 2024

Gabriel DESGRANGES rappelle que le budget rectificatif a pour but d'ajuster le budget au plus près de la réalité, ce qui permettra d'appuyer la construction du budget 2025 :

- Les dépenses de personnels baissent de 5,1 M€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) : Usage optimisé de la dévolution INEX et des frais de gestion PIA (- 3 M€) ; Réduction des heures complémentaires (- 1,9 M€) ; Minoration CDD (- 370 k€) ; Révision vacations/emplois étudiants (+ 90 k€) ; Correction action sociale hors paye (+ 115 k€)
- Les dépenses de fonctionnement baissent de 1,4 M€ en AE et de 1,3 M€ en CP : Ajustement de la trajectoire des dépenses des composantes et des directions,

notamment au regard de la trajectoire attendue des recettes et de la trajectoire des consommations d'ici fin 2024 ; Déprogrammation d'une partie des prévisions d'énergie de - 1 M€ (électricité - 606 k€, gaz - 250 k€, chauffage urbain - 157 k€)

- Les dépenses d'investissements baissent de 4,5 M€ en AE et de 9,8 M€ en CP : Déprogrammation d'opérations sur fonds propres - 4,3 M€ en AE et - 8,3 M€ en CP permettant une reprogrammation en 2025 + 3,2 M€ en AE et + 6,5 M€ en CP ; Décalage de l'opération du bâtiment IUT - 1,3 M€ en CP

Par ailleurs, les recettes diminuent de 3,4 M€ :

- La subvention pour charges de service public (SCSP) augmente de 1,7 M€ : Notification juillet 2024 complétée du COMP (Contrat d'objectifs, de moyens et de performance) à hauteur de 1,6 M€. À noter que l'établissement a reçu un virement de fin d'année de 500 k€, qui impactera le compte financier 2024, et reste en attente de la notification définitive qui apportera les explications sur le montant en question.
- Les recettes de fonctionnement baissent de 1,8 M€ : Correction SCSP (- 1,1 M€) ; Correction de la trajectoire des recettes propres CY Tech (- 2,1 M€) ; Évolution recettes d'apprentissage (+ 1,1 M€) (y compris régularisation années antérieures + 470 k€) ; Rectification trajectoire recettes formation continue (- 0,8 M€) ; Évolution CVEC (+ 0,2 M€) ; Taxe d'apprentissage attendue (+ 0,2 M€) ; Dynamisme autres recettes propres (+ 0,5 M€)
- Les recettes d'investissement baissent de 3,3 M€ : Décalage du calendrier d'exécution des travaux pour l'IUT (- 1,4 M€) ; Correction recettes TVA MIR des Chênes (- 2,2 M€)

Gabriel DESGRANGES présente ensuite les agrégats budgétaires et comptables. La capacité d'autofinancement est à hauteur de 5,3 M€ (contre - 1 M€ au budget initial) et va permettre de financer les investissements. Le déficit budgétaire est de - 3,9 M€ contre - 16,7 M€ au budget initial. Il est prévu un prélèvement sur fonds de roulement de 3,8 M€ contre 16,3 M€ au budget initial. Le solde du fonds de roulement mobilisable fin 2024, après prise en compte des éléments du présent budget rectificatif et du compte financier 2023, est projeté à 7,1 M€ et sera la base de construction du budget initial 2025.

Carole DOTTI présente la situation patrimoniale. Le résultat prévisionnel est bénéficiaire à hauteur de + 370 k€ alors qu'il était de - 5,5 M€ au budget initial, ce qui permet de calculer la capacité d'autofinancement à 5,3 M€. Le niveau de fonds de roulement prévisionnel est de 26 M€, soit 43 jours de charges décaissables, et le fonds de roulement disponible au 31 décembre 2023 à 7,1 M€, soit 12 jours de charges décaissables. Il n'y a aucune alerte concernant le fonds de roulement ou la trésorerie. Le niveau de trésorerie global est de 79 M€, soit 133 jours de charges décaissables, et le niveau de trésorerie disponible est de 39,4 M€, représentant 66 jours de charges décaissables. Il est à noter que les décaissements prévisionnels relatifs aux opérations gérées en OPCT (opérations pour comptes de tiers) sont supérieurs aux encaissements prévisionnels (variation de - 3 079 088 €). Pour autant, ce point ne constitue pas une alerte puisqu'il s'agit d'une opération blanche. Les décaissements sont supérieurs aux encaissements en 2024 mais l'établissement avait davantage encaissé les années précédentes puisque les dépenses n'avaient pas encore été réalisées.

Les besoins étant supérieurs aux financements, le prélèvement sur la trésorerie est de 3 883 439 €.

Carole DOTTI détaille ensuite une liste d'indicateurs de CY Cergy Paris Université :

- Résultat net comptable : 370 287 € (seuil critique supérieur : < 0 €)
- CAF/Produits encaissables : 2 % (seuil critique : < 0,5 % et vigilance entre 0,5 % et 1 %)
- Jours de fonds de roulement : 43 jours (seuil critique à 15 jours)
- Trésorerie : 79 856 096 € (seuil critique : < 0 €)
- Ressources propres/Produits encaissables : 20 % (seuil critique : < 13 % et vigilance à 15 %)
- CAF/Acquisitions d'immobilisation : 34 % (seuil critique : < 20 % et vigilance à 30 %)

Gabriel DESGRANGES informe que ce budget rectificatif a été présenté au rectorat qui a émis un avis favorable.

Léo VALLETY confirme que le rectorat a émis un avis favorable avec une réserve au niveau du fonds de roulement disponible qui n'est pas très élevé. En outre, le rectorat ne s'est pas prononcé sur la trajectoire pluriannuelle de l'établissement car les tableaux 8, 9 et 10 de la liasse budgétaire n'avaient pas pu être édités lors de la réunion.

Gabriel DESGRANGES explique que CY Cergy Paris Université rencontre des difficultés pour se projeter sur plusieurs années compte tenu des incertitudes sur les financements publics et l'absence de notification pour construire le budget initial 2025. Par ailleurs, ce budget rectificatif a été présenté ce matin en conseil d'établissement (CE) qui a émis un avis favorable à l'unanimité.

Jean-Baptiste FRÉTIGNY remercie Gabriel DESGRANGES et Carole DOTTI pour leur présentation parfaitement claire même si la situation l'est beaucoup moins. Il observe le transfert d'une fraction de la masse salariale du plafond État vers les PIA. Cette fongibilité officielle des PIA est un élément nouveau qui n'améliore pas la lisibilité du budget. Il souhaiterait savoir à quelle disposition ce transfert renvoie. Par ailleurs, il note la récurrence des déprogrammations d'un certain nombre de projets, y compris en lien avec des enjeux de sécurité. Il évoque aussi la baisse des recettes de l'école d'ingénieur et la réduction des heures complémentaires dans les filières d'ingénieur à CY Tech, ce qui l'interroge.

Laurent GATINEAU explique que la phase des PIA initiaux était particulièrement transformante et que la génération des PIA3 était davantage corrélée à la réalité de la trajectoire contractuelle de l'établissement. CY ne s'était simplement pas pleinement saisie de l'opportunité de pouvoir financer ses activités récurrentes via les PIA. Il prend l'exemple du CMA Cybersécurité. L'établissement a une trajectoire de développement dans l'intelligence artificielle et la cybersécurité, et des personnels contractuels ont pu être rémunérés via ce PIA étant donné que de nouvelles formations dans ces domaines ont été créées. Ces ressources non pérennes sont dorénavant utilisées pour améliorer les ratios financiers. Il ne s'agit pas d'un changement de cadre réglementaire mais d'une optimisation du champ des possibles par rapport aux règlements financiers. En outre, la question des heures complémentaires à CY Tech est à mettre en rapport avec la double comptabilité. Dans le cadre de la fusion des départements avec l'IST et de la mutualisation des masters, il y a eu une double comptabilité des heures complémentaires, ce qui a abouti à un écart très important par rapport à ce qui était

attendu. L'établissement a aussi été beaucoup plus insistant pour déprogrammer, d'autant que la composante en question n'a jamais atteint l'enveloppe qui avait été demandée en début d'année. Laurent GATINEAU souligne la difficulté pour arriver à une prévision sincère puisque l'établissement se retrouve systématiquement avec des variations de charges imposées par l'État qui réduisent la capacité à avoir une trajectoire de moyen terme. Il rappelle que CY a récupéré 4 M€ de charges pour 2025 qui n'étaient pas prévues, après avoir récupéré 2 M€ en 2024. Il a fallu aussi supporter la moitié de l'effort sur l'inflation énergétique. Si on part du principe qu'il faut être prudentiel, on ne fait plus rien. Il est aussi possible de considérer que la trajectoire est pertinente et que l'établissement est dans une véritable capacité d'adaptation qui permet de faire face aux aléas. CY est ainsi l'une des rares universités en France à pouvoir assurer une campagne d'emplois normale en 2025, ce qui constitue une véritable performance. Le nouveau décret financier autorise les établissements à avoir 30 jours de trésorerie et 15 jours de fonds de roulement, ce qui n'est pas énorme en cas d'aléas. Pour autant, les indicateurs globaux qui sont présentés aujourd'hui sont très confortables au regard de la situation générale des universités.

En l'absence d'autres questions, Laurent GATINEAU rappelle les éléments de la délibération du budget rectificatif :

- Article 1 : vote du CS sur les autorisations budgétaires suivantes :
 - 2 209 ETPT dont 1 545 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 664 ETPT hors plafond d'emplois législatif
 - 232 990 538 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 170 659 517 € en personnel
 - 45 242 432 € en fonctionnement
 - 17 088 589 € en investissement
 - 231 338 920 € de crédits de paiement dont :
 - 170 659 517 € en personnel
 - 45 242 432 € en fonctionnement
 - 15 526 940 € en investissement
 - 227 453 555 € de recettes
 - - 3 885 365 € de solde budgétaire
- Article 2 : vote du CS sur les prévisions comptables suivantes :
 - - 3 883 438 € de variation de trésorerie
 - + 370 287 € de résultat patrimonial
 - + 5 281 055 € de capacité d'autofinancement
 - - 3 875 011 € de variation de fonds de roulement

Laurent GATINEAU soumet au vote le budget rectificatif 2024.

Le budget rectificatif 2024 est adopté à la majorité avec 23 voix pour et 2 abstentions.

IV. Budget initial 2025

Gabriel DESGRANGES détaille les points clés de budget initial 2025 :

- Volonté de renforcement de la capacité d'autofinancement malgré les contraintes économiques persistantes (énergie, inflation et mesures non compensées sur la masse salariale) ;
- Aligner les moyens avec les priorités stratégiques de l'établissement (innovation pédagogique, recherche de pointe, transition écologique) ;
- Maîtrise de l'évolution de la masse salariale tout en poursuivant les efforts de revalorisation ;
- Programme ambitieux de revalorisation et d'optimisation du patrimoine ;
- Mise à niveau numérique (plan pluriannuel de sécurisation et de modernisation des infrastructures) ;
- Facilitation des pratiques responsables.

Gabriel DESGRANGES indique que le projet de budget 2025 est marqué par des augmentations notables, avec + 3,9 M€ AE, + 4,9 M€ en CP et + 9,9 M€ en recettes :

- Personnel : construit au niveau du budget général sur la base du BR 2024 à 147,5 M€. Impact mesures obligatoires + 4,2 M€ (dont CAS Pensions + 1,8 M€, évolution de la structure des emplois + 1,3 M€) et mesures discrétionnaires + 0,8 M€, ce qui conduit à un niveau de budget général 2025 à 152,5 M€ ; Baisse de la masse salariale sur contrats et PIA (18,4 M€ en 2025 vs 23,2 M€ en 2024).
- Fonctionnement : hors contrats et PIA, correction de la trajectoire à la baisse de -1,8 M€ en AE et - 2,8 M€ en CP directement liée à une baisse des prévisions des coûts de l'énergie et à une maîtrise des dépenses avec installation - 10 % crédits.
- Recettes SCSP : la progression de + 1 M€ est constituée essentiellement du montant attendu du COMP en 2025, soit 0,960 M€.

Gabriel DESGRANGES indique que le niveau d'investissement financé par des tiers reste soutenu, de l'ordre de 14,2 M€ en AE et 16,6 M€ en CP :

- IUT de Neuville : 12 M€ en CP ;
- Site Hirsch : 8,2 M€ en AE et 0,7 M€ en CP ;
- Bâtiment recherche Neuville : 2,8 M€ en AE et 1,1 M€ en CP ;
- Rénovation énergétique du Jardin Tropical : 2,1 M€ en AE et CP.

Le niveau d'investissement sur fonds propres est envisagé à un niveau soutenable avec 9,2 M€ en AE et 12,6 M€ en CP.

Gabriel DESGRANGES indique que les recettes budgétaires sont à hauteur de 240,7 M€, dont 143 M€ de SCSP même si l'établissement n'a pas reçu de pré-notification pour 2025 en lien avec la situation nationale. La programmation de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) est prudentielle au regard de la réalisation 2024. Les recettes propres sont en baisse du fait de la correction de 1,1 M€ en autres subventions au budget initial 2024. Sinon, elles auraient été en progression de + 0,4 M€. Il évoque également la correction de la

trajectoire des droits d'inscription de CY Tech école d'ingénieur, la progression des recettes d'apprentissage avec le CFA CY, la progression des recettes de formation continue avec les leviers ACT Pro et CMA Cyber et la programmation prudentielle de la taxe d'apprentissage. Une progression des recettes des contrats de recherche de + 2,8 M€ est attendue pour 2025. Les recettes de PIA sont en baisse prévisionnelle de - 3,3 M€, correspondant aux ouvertures prudentielles en dépenses et à la fin de la phase 1 de l'INEX. Il est enfin attendu une forte progression des recettes d'investissement en lien avec le dynamisme des dépenses (opération Hirsch essentiellement sur 2025).

En termes de dépenses, on retrouve les dépenses d'investissement sur fonds propres (12,6 M€ en CP), les dépenses d'investissement financées par des tiers (22,5 M€ en CP), les dépenses de fonctionnement (46,5 M€) et les dépenses de personnel (170,9 M€).

Gabriel DESGRANGES présente ensuite les agrégats budgétaires et comptables. La capacité d'autofinancement est à hauteur de 2,5 M€ et va permettre de financer les investissements. Le déficit budgétaire est de - 11,7 M€. Il est prévu un prélèvement sur fonds de roulement de 11,8 M€. Le solde du fonds de roulement mobilisable fin 2025, après prise en compte des éléments du présent budget rectificatif 2024, est projeté à 0,7 M€. Le budget 2025 est construit de façon à se montrer sous un profil honorable sans pour autant cacher la fragilité de l'établissement et le fait qu'il ne restera quasiment plus de fonds de roulement mobilisable à la fin de l'année 2025.

Carole DOTTI présente la situation patrimoniale. Le résultat est négatif à hauteur de 3,6 M€. La capacité d'autofinancement est positive, de l'ordre de + 2,4 M€. Le niveau de fonds de roulement prévisionnel est de 14 M€, soit 23 jours de charges décaissables, et le fonds de roulement disponible au 31 décembre 2025 à 726 k€, soit 1 jour de fonctionnement. Le niveau de trésorerie global est de 63,4 M€, soit 105 jours de charges décaissables, et le niveau de trésorerie disponible est de 37,6 M€, représentant 62 jours de charges décaissables. Il est à noter que les décaissements prévisionnels relatifs aux opérations gérées en OPCT sont supérieurs aux encaissements prévisionnels (variation de - 4 116 600 €).

Les besoins étant supérieurs aux financements, le prélèvement de la trésorerie est de 16 450 604 €.

Elle détaille ensuite une liste d'indicateurs de CY Cergy Paris Université :

- Résultat net comptable : - 3 596 225 € (seuil critique supérieur : < 0 €)
- CAF/Produits encaissables : 1 % (seuil critique : < 0,5 % et vigilance entre 0,5 % et 1 %)
- Jours de fonds de roulement : 23 jours (seuil critique à 15 jours)
- Trésorerie : 63 405 493 € (seuil critique : < 0 €)
- Jours de trésorerie : 105 jours (seuil critique à 20 jours)
- Ressources propres/Produits encaissables : 21 % (seuil critique : < 13 % et vigilance à 15 %)
- CAF/Acquisitions d'immobilisation : 7 % (seuil critique : < 20 % et vigilance à 30 %)

Gabriel DESGRANGES indique que le budget initial 2025 a été présenté au rectorat qui a émis un avis favorable avec la même réserve que pour le budget rectificatif 2024.

Léo VALLETY confirme que le rectorat a émis un avis favorable sur le budget 2025. Il est noté une amélioration de la situation par rapport au budget initial 2024, une réduction des

déficits budgétaires et comptables et du prélèvement sur le fonds de roulement, et une capacité d'autofinancement retrouvée. Il fait part d'une meilleure gestion en personnel et en fonctionnement de la part de l'Université. Toutefois, la situation reste objectivement dégradée, d'où quelques réserves sur le fonds de roulement disponible très bas. Il rappelle également que le rectorat n'a pas pu se prononcer sur la trajectoire pluriannuelle de l'établissement.

Gabriel DESGRANGES indique que le conseil d'établissement a émis un avis favorable à la majorité avec 4 abstentions.

Jean-Baptiste FRÉTIGNY relève que la situation budgétaire pour les années 2025 et 2026 est très préoccupante. Le maintien de la prime à destination des PRAG est néanmoins un élément appréciable. On voit un transfert de masse salariale du côté des PIA qui sont à 4,9 M€ contre 3 M€ pour le budget rectificatif, soit une hausse de 50 %. Les ressources propres sont en baisse de 3 %, en lien avec la correction des droits d'inscription de l'école d'ingénieur. Il constate que la dynamique de très forte croissance des ressources propres n'est pas présente alors que cette stratégie avait été fixée par l'ancien président de CY, François GERMINET. Alternative Démocratique souhaite savoir comment la gouvernance se positionne vis-à-vis de cette évolution des ressources propres de l'établissement. Il évoque aussi l'accentuation de la recherche d'économies, notamment à travers la gestion plus stricte des campagnes d'emplois.

Il salue le fait qu'il n'y aura pas de chaire de professeurs junior en 2025, dispositif extrêmement coûteux et qui va continuer à peser sur les finances de l'établissement pour celles qui ont été actées les années précédentes. Jean-Baptiste FRÉTIGNY identifie énormément d'incertitudes concernant la prochaine campagne d'emplois et il serait utile d'avoir davantage de précisions à ce sujet. L'établissement maintient son effort à destination des composantes et des services, avec le système de décote de 10 % à débloquer en cas d'aléas. Dans ce contexte d'incertitudes, il est difficile de percevoir comment les économies sont envisagées, au-delà de la campagne d'emplois. Il y aurait un enjeu à construire des scénarios et à gagner en précisions. Les collègues sont très inquiets face à la situation budgétaire même si d'autres universités sont davantage en difficulté.

Laurent GATINEAU indique que CY Cergy Paris Université a maintenu une campagne d'emplois en 2025, c'est-à-dire que tous les postes ont été republiés l'année suivante après le constat de leur vacance. En termes de trajectoire budgétaire, il annonce la mise en place d'un nouveau modèle d'allocation des moyens de SCSP pour l'année 2026. Comme CY fait partie des cinq universités les moins bien dotées de France, cette mesure ne peut pas l'impacter négativement. Les perspectives de ressources d'apprentissage font état d'une baisse des recettes de 10 % en 2026. Il est prévu une diminution de 100 000 contrats d'apprentissage au niveau national, ce qui impactera forcément l'établissement, d'où l'enjeu de la formation continue. En matière de recherche, le CNRS va revoir ses laboratoires clés et beaucoup d'opérateurs qui faisaient de la recherche voient leur budget diminuer en 2025, avec énormément de contrats en moins. Les restrictions budgétaires sont également prévues pour l'ANR et Horizon Europe. Alors que la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) via les préciputs avait généré une augmentation des ressources propres, avec des frais de gestion très significatifs, l'établissement entre dans une zone de turbulences.

Le modèle de financement des universités françaises n'est pas pérenne et doit être revu, et l'effort budgétaire doit au moins assurer la compensation des décisions de l'État. Les mesures salariales de 2022 à 2024 représentent en effet plus de 8 M€ en moins dans le fonds de roulement pour CY Cergy Paris Université. Laurent GATINEAU est donc raisonnablement inquiet mais la situation de l'établissement ne devrait pas se dégrader de manière massive puisqu'il est déjà très mal doté par l'État. En revanche, il est davantage inquiet pour

l'université dans sa globalité. Plus de 50 % des universités sont en effet en déficit budgétaire pour la deuxième année consécutive et certaines vont présenter un budget initial 2025 avec un fonds de roulement négatif.

En l'absence d'autres questions, Laurent GATINEAU rappelle les éléments de la délibération du budget initial 2025 :

- Article 1 : vote du CS sur les autorisations budgétaires suivantes :
 - o 2 204 ETPT dont 1 607 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 597 ETPT hors plafond d'emplois législatif
 - o 247 915 774 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 170 879 900 € Personnel
 - 47 736 524 € Fonctionnement
 - 29 299 350 € Investissement
 - o 252 436 553 € de crédits de paiement dont :
 - 170 879 900 € Personnel
 - 46 488 505 € Fonctionnement
 - 35 068 148 € Investissement
 - o 240 747 130 € de recettes
 - o - 11 689 423 € de solde budgétaire
- Article 2 : vote du CS sur les prévisions comptables suivantes :
 - o - 16 450 604 € de variation de trésorerie
 - o - 3 596 225 € de résultat patrimonial
 - o + 2 462 724 € de capacité d'autofinancement
 - o - 11 848 281 € de variation de fonds de roulement

Laurent GATINEAU soumet au vote le budget initial 2025.

Le budget initial 2025 est adopté à la majorité avec 22 voix pour et 3 abstentions.

Départ de Laurent GATINEAU / Présidence de séance assurée par Gabriel DESGRANGES

V. Proposition d'admissions en non-valeur de créances

Carole DOTTI rappelle que les créances peuvent faire l'objet d'une admission en non-valeur dès qu'elles paraissent irrécouvrables, c'est-à-dire en cas d'insolvabilité ou d'absence du débiteur. Le comptable justifie l'irrécouvrabilité par un document qui atteste l'échec de ses diligences et la situation du débiteur. L'admission en non-valeur d'une créance a pour seul but d'apurer les prises en charge de l'agent comptable. Elle n'a pas pour effet d'éteindre le droit que l'Université détient sur son débiteur. Elle ne libère donc pas le redevable, le recouvrement devant être repris si le débiteur revient à meilleure fortune.

Il est aujourd'hui demandé aux administrateurs de se prononcer sur les admissions en non-valeur de 14 créances pour un total de 63 251,83 €.

Jean-Baptiste FRÉTIGNY imagine qu'il y a un effet de cycle pour des entreprises qui auraient reçu des prêts lors de la période covid, qu'elles ne peuvent plus rembourser aujourd'hui, d'où une accélération du nombre de liquidations judiciaires se répercutant sur l'université.

Carole DOTTI confirme que cela représente une charge en comptabilité.

Gabriel DESGRANGES soumet au vote les admissions en non-valeur de créances.

Les admissions en non-valeur de créances sont adoptées à l'unanimité.

VI. Convention de reversement entre CY et l'ILEPS dans le cadre du Bachelor international « Sport event and international marketing business »

Pierrick ROBERGE explique que ce projet a été présenté au comité de pilotage NCU le 11 juin 2024 parce qu'il rentre dans l'axe internationalisation. Ce Bachelor international « Sport event and international marketing business » est tourné vers l'accueil d'étudiants internationaux dans un contexte où l'ILEPS souhaite se positionner dans le champ des formations en commerce. Le Bachelor s'inscrira dans le cadre d'un parcours de formation, avec la possibilité de poursuivre au sein de l'ILEPS en master Management du Sport et double diplôme avec l'Université de Coventry. Le conseil d'établissement du 19 novembre 2024 a donné un avis favorable à ce projet. Il s'agit maintenant de valider une convention de reversement à l'ILEPS dans le cadre du projet NCU.

Philippe ROUDEN confirme que ce projet s'inscrit dans le projet global territorial d'un diplôme à vocation internationale.

Gabriel DESGRANGES soumet au vote la convention de reversement entre CY et l'ILEPS dans le cadre du Bachelor international « Sport event and international marketing business ».

La convention de reversement entre CY et l'ILEPS dans le cadre du Bachelor international « Sport event and international marketing business » est adoptée à la majorité avec 17 voix pour et 4 abstentions.

VII. Avenant n°3 au contrat attributif d'aide entre CY et l'ANR

Pierrick ROBERGE indique que les points 7 à 10 sont liés. CY Cergy Paris Université a été sollicitée il y a six mois par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) pour accueillir un pôle national de ressources consacré aux transitions financé sur fonds PIA au sein du NCU. Il s'agit d'un projet du Learning Planet Institute (LPI) et de l'Université Virtuelle Environnement et Développement Durable (UVED) relatif aux enjeux de mise à disposition de ressources autour de la transition environnementale et du développement soutenable (TEDS) au sein des formations de premier cycle à l'échelle nationale. Le projet consiste à s'appuyer sur les ressources existantes de l'UVED pour proposer aux étudiants une approche pluridisciplinaire de la transition et des déclinaisons par discipline. Des outils sont également proposés aux enseignants pour faire évoluer en ce sens leurs propres enseignements. Le LPI se joint à l'UVED pour intégrer un outil d'exploration et d'enrichissement de ces ressources. L'enjeu consiste à constituer une base exhaustive de données validées. Ce projet a été obtenu par ces deux partenaires auprès du Secrétariat général pour l'Investissement (SGPI) et il s'agissait de le rattacher à un projet existant, à savoir le

NCU de CY. Le budget de ce projet est de 8 M€ échelonnés sur quatre ans. Trois axes ont été définis :

- Axe 1 : création d'un portail intelligent piloté par le LPI
- Axe 2 : animation de la communauté de pratiques entre pairs sur les enjeux de transition pour arriver à une co-construction de ressources
- Axe 3 : production de contenus spécifiques et adaptés répondant aux enjeux de la TEDS

Le LPI sera responsable de l'axe 1 (budget : 4 467 015 €). La Fondation UVED sera responsable des axes 2 et 3 (budget : 3 092 985 €). CY Cergy Paris Université sera l'établissement porteur du projet et bénéficiera d'un accompagnement privilégié dans le déploiement du Pôle national de ressources TEDS (440 000 €).

Le lancement de ce projet suppose la mise en place d'un consortium entre le LPI, l'UVED et CY, un avenant au contrat attributif pour inclure ce nouveau volet au NCU et des conventions de reversement pour reverser aux deux partenaires historiques les montants qui leur échoient. Pierrick ROBERGE précise qu'il est prévu dans les conventions de reversement une part CY au titre de la gestion du projet et des interactions mises en place entre cette nouvelle partie du NCU et la partie historique gérée depuis 6-7 ans. Le conseil d'établissement a validé ces quatre documents lors de sa dernière séance.

Jean-Baptiste FRÉTIGNY souligne qu'il est étonnant qu'un pôle national soit hébergé dans un établissement, même s'il ne remet pas en question ce projet et l'intérêt pour CY. Il se réjouit aussi que l'Université ne soit pas simplement dans un rôle d'intermédiation ou de portage administratif puisqu'il y a, dans ce projet, une dimension scientifique voire pédagogique. Il souhaite avoir davantage de précisions sur le recrutement d'un post-doctorant.

Pierrick ROBERGE explique que le choix qui a été fait est d'affecter le recrutement du post-doctorant à l'unité de recherche Learning Transitions, qui est portée conjointement par CY et par le LPI, pour des raisons de cohérence liées au projet et de simplicité de portage. Le conseil d'établissement était attentif à ce que l'Université s'implique véritablement dans ce projet. Ce post-doctorant servira d'intermédiaire pour mobiliser la communauté de CY Cergy Paris Université, et CY SUP s'assurera de la parfaite complémentarité du volet TEDS avec la trajectoire de l'établissement.

Gabriel DESGRANGES soumet au vote l'avenant n°3 au contrat attributif d'aide entre CY et l'ANR.

L'avenant n°3 au contrat attributif d'aide entre CY et l'ANR est adopté à l'unanimité.

VIII. Accord de consortium entre CY, le LPI et l'UVED

Gabriel DESGRANGES soumet au vote l'accord de consortium entre CY, le LPI et l'UVED.

L'accord de consortium entre CY, le LPI et l'UVED est adopté à l'unanimité.

IX. Convention de reversement conclue entre CY et le LPI

Gabriel DESGRANGES soumet au vote la convention de reversement conclue entre CY et le LPI.

La convention de reversement conclue entre CY et le LPI est adoptée à l'unanimité.

X. Convention de reversement conclue entre CY et l'UVED

Gabriel DESGRANGES soumet au vote la convention de reversement conclue entre CY et l'UVED.

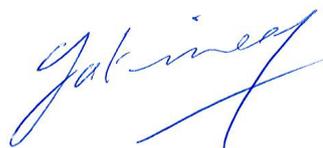
La convention de reversement conclue entre CY et l'UVED est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Gabriel DESGRANGES remercie les membres et invités du conseil de site.

La séance est levée à 16 heures.

Le procès-verbal soumis à l'aval du conseil de site lors de la séance du 11 mars 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le président de CY Cergy Paris Université,
Président du conseil d'établissement,



Laurent GATINEAU